



Élections 2017

Cette année, 2 scrutins sont organisés :

- Elections présidentielles → 23 avril et 7 mai 2017
- Elections législatives → 11 et 18 juin 2017



■ Les cartes électorales seront adressées à tous les falaisiens avant la fin du mois de mars 2017. Si vous ne l'avez pas reçu début avril, n'hésitez pas à nous contacter (01 30 95 64 45 ou mairie.lafalaise@wanadoo.fr).

- Les jeunes gens qui auront atteint 18 ans entre :
 - le 1^{er} mars et le 22 avril 2017 → pourront voter dès le 23 avril 2017
 - le 23 avril et le 10 juin 2017 → pourront voter dès le 11 juin 2017.

Les inscriptions de ces jeunes étant normalement d'office suite aux recensements militaires dès les 16 ans, nous vous remercions de nous contacter (01 30 95 64 45 ou mairie.lafalaise@wanadoo.fr) avant le 12 avril 2017 pour vérifier que vous êtes bien inscrits ou à inscrire. En effet, un recensement militaire tardif ou un déménagement peut générer un oubli d'inscription.

- Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. La procuration est à demander, sans frais et sur présentation d'un titre d'identité, dans un tribunal d'instance, dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie, les plus proches de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Depuis 2014, les demandes de procuration peuvent être également remplies en ligne par les mandants : formulaire Cerfa n° 14952*01 D mis en ligne sur <http://service-public.fr>. Ce formulaire peut être rempli en ligne puis imprimé, ou imprimé puis rempli de manière manuscrite dès lors qu'il est lisible et sans rature, il devra être daté, visé par une des autorités habilitées mentionnées ci-dessus qui transmettra au maire concerné.

Attention : Le mandataire (celui qui votera pour vous) n'a pas besoin d'être présent mais doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Cartes Nationales d'Identité – Passeports



*Congés d'été, préparation des examens, inscriptions de rentrée...
N'attendez pas l'été, renouvelez dès maintenant vos titres
d'identité, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention !*

Nous vous rappelons que la mairie La Falaise n'est plus en mesure de délivrer les titres d'identité. Ainsi, les demandes sont dorénavant reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les communes dotées de station biométrique.

Retrouvez la liste de ces communes sur notre site internet : www.la-falaise.fr

Inscriptions à l'école - Année 2017/2018

Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services de TAP (« Temps d'activités Périscolaires »), garderie et cantine auront lieu du 6 juin au 21 juillet 2017 :

- pour les enfants déjà inscrits en 2016/2017, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école,
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2015/2016 est reconduite à l'identique pour 2017/2018 comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		9h00 12h00	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30	12h - 13h30*	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30	X	13h30 16h30	13h30 - 16h30 TAP
Garderie du soir	16h30 18h30	16h30 18h30		16h30 18h30	16h30 18h30

* Si le nombre de bénéficiaires inscrits est supérieur à 10 enfants - Pas de garderie l'après-midi

Maltraitance : le numéro de téléphone à connaître



« Maltraitance Adultes Vulnérables 78 » est le dispositif mis en place depuis 10 ans pour lutter contre toutes les formes de maltraitance (physique, psychique, financière..) et de négligences envers les seniors ou les personnes en situation de handicap.

En partenariat avec l'association gérontologique des Yvelines (AGY), depuis 10 ans, le Département a mis en place un service d'écoute, de conseil et d'accompagnement afin de prévenir et de lutter contre toutes les formes de maltraitance (physique, psychique, financière..) et de négligences envers les seniors ou les personnes en situation de handicap.

Que les mauvais traitements soient avérés ou qu'il s'agisse d'un simple doute, le plus important est de rompre le silence. « Maltraitance Adultes Vulnérables MAV 78 » invite les victimes potentielles ou leur entourage à appeler le :

01 39 55 58 21

(coût d'un appel fixe)
du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30.

Chaque personne en difficulté trouvera écoute et dialogue, avec la possibilité de rester anonyme.

Concert à l'Eglise de La Falaise

Samedi 6 mai 2017 à partir de 19h00



La musique trouvant dans les églises des lieux privilégiés à son interprétation et à son écoute, la municipalité vous propose un concert d'une formation amateur de musique de chambre à l'église de la Nativité de la Sainte Vierge.

Venez écouter une formation de musique de chambre (flûte, clarinette, basson, harpe, piano) autour de Brahms, Tchaikovsky, Glinka...

L'entrée est libre et gratuite.

Opération « Nettoyage des chemins ruraux »

Samedi 6 mai 2017 de 9h à 12h30

Un projet de nettoyage des chemins ruraux de La Falaise avait été évoqué lors de la 2^{ème} réunion publique pour le Plan Local d'Urbanisme, au cours de laquelle nombre d'entre vous ont manifesté leur intérêt en souhaitant y participer.



Cette opération vous est proposée le samedi 6 mai 2017 de 9h00 à 12h30 et sera suivie d'un buffet campagnard offert par la municipalité.

Les gants et sacs poubelle vous seront mis à disposition, toutefois, il conviendra que chacun prévoit des bottes et l'outillage nécessaire (sécateur...).

Pour notre bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire via le coupon-réponse ci-dessous **avant le 7 avril 2017** :



COUPON-INSCRIPTION – NETTOYAGE DES CHEMINS RURAUX

À retourner en mairie avant le 7 avril 2017 (accueil ou boîte aux lettres)

NOM et prénom(s)

Adresse

Téléphone Courriel

Nombre de participants :

Adultes : Enfants (à partir de 10 ans)

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie.lafalaise@wanadoo.fr

Végétation privée débordante sur la voie publique : Taillez vos haies !



Afin de ne procurer aucune gêne envers les passants, l'éclairage public, les réseaux aériens et garantir la sécurité de tous, nous vous rappelons que vous êtes tenus d'assurer l'alignement et l'élagage de vos arbres ou haies lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Les particuliers ont une obligation d'élagage de la végétation, passible de sanctions, qui pourrait les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.

Il est important de rappeler que l'entretien régulier des végétaux permet la repousse des feuillages et facilite le maintien de haies plus denses. Une intervention trop sévère suite à des années de négligence produirait une haie qui ne présentera plus à la vue que du bois sec, pouvant aller jusqu'à la faire mourir.

Nous invitons donc les habitants concernés à entretenir régulièrement leurs haies afin de préserver le patrimoine végétal, de garantir la sécurité de tous et de conserver la qualité de vie tant appréciée.

À cette occasion, suite à des signalements de riverains, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est strictement interdit, même avec un incinérateur de jardin, toute l'année et dans tout le département des Yvelines.



L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Yvelines (RSD) est consultable sur le site de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante : www.yvelines.pref.gouv.de/sections/sante_et_solidarite/reglement_sanitaire. Les infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) sont sanctionnées par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal et passibles d'une amende de 450 € pour contravention de 3ème classe.

Des solutions existent : compostage, broyage et paillage, tonte mulching..., mais vous pouvez aussi :

- ▶ déposer sur votre trottoir les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois d'avril à décembre vos déchets verts en fagots (branchages) ou dans des sacs poubelle (herbes, feuilles) à récupérer après la collecte,
- ▶ vous rendre à :
 - la déchetterie intercommunale du Caillouet à Épône (1 m³ par semaine)
 - la déchetterie communautaire des Closeaux à Buchelay
 - la déchetterie de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville ouverte depuis le 1^{er} mars 2017 (flyer ci-joint)



Nous demandons aux riverains gênés par ces feux de nous prévenir ou d'appeler la gendarmerie lorsque la mairie est fermée.

Site internet www.la-falaise.fr



N'hésitez pas à consulter le site internet de La Falaise :

www.la-falaise.fr

Vous y trouverez différentes informations sur la commune, l'intercommunalité et les associations, des renseignements pratiques (calendrier de collecte des déchets, où demander un nouveau passeport, inscription à l'école ou aux services périscolaires...), ainsi que toute l'actualité communale.